L'audience d’Ayuk Tabe , président de la République inexistante d’Ambazonie a été renvoyée au jeudi 6 décembre 2018

Présent hier au tribunal militaire de Yaoundé, l’ « indépendantiste », s’est vu signifier les charges qui pèsent contre lui, notamment « terrorisme » et « propagation de fausses informations »

Ayuk Tabe, et son état major avaient été transférés dans l’après midi du jeudi 22 novembre à la prison centrale de Kndengui, à Yaoundé

La demande de libération provisoire formulée par leurs avocats avait été rejetée par cette juridiction. Ils étaient alors retournés sous forte escorte militaire dans leurs cellules au secrétariat d’Etat à la Défense